

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le quinze septembre deux mille quinze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (9) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Chantal PERIN-BESNARD, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Renée THEVES.

Etaient absents représentés (3) :

M. Jean-Charles CARRÉ pouvoir à M. Didier GUILBAULT
M. Marc LETANNEAUX pouvoir à M. Thierry BENOIST
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

Etaient absents (3) : M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Delphine LESOURD, Mme Véronique SANTERRE

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 14 Avril 2015.
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Subventions 2015 : Associations communale, extérieures – 037 210 016/2015 :

Arrivée de M. Jean-Michel CASSAGNE à 18 H 15
Arrivée de Mme Véronique SANTERRE à 18 H 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

NOM	Subventions 2015
Entente Sportive	2 190 €
Comité des Fêtes (Mme PACHET (Pouvoir) membre de l'association ne prend pas part au vote)	610 €
Amicale des Anciens	610 €
Chorale des Baladins des Bords de l'Indre	80 €
Association des Anciens Combattants	400 €
APE « Trivillage »	150 €
Ecole intercommunale de Football	700 €
Amicale des Chasseurs (M. CARRE (Pouvoir), M. BENOIST, M. LETANNEAUX (Pouvoir) membres de l'association, ne prennent pas part au vote)	300 €
Coopérative scolaire	331.50 €

ANIM' ACTIONS	100 €
Lire et Dire	200 €
Comice du Monde rural (0,10 par habit)	90.80 €
FLES (Fonds Local Emploi Solidarité)	250 €

- Entente Sportive : Augmentation exceptionnelle de 20 %, soit 365 € de participation à l'anniversaire des 60 ans du Club,
- Amicale des chasseurs : Demande de subvention exceptionnelle pour la rénovation du bâtiment de la chasse. Les éléments n'étant pas tous connus, la demande sera examinée lors d'un prochain conseil,
- Amicale du Personnel de la CCCVL : Avis plutôt défavorable : La décision définitive sera prise en fonction de la décision de la CCCVL,
- Arc en Ciel : Réponse différée en raison du manque d'information : Un courrier sera rédigé pour demander le Compte-rendu de l'assemblée générale, le bilan d'activités et le budget prévisionnel,
- Lire et Dire : Un courrier sera envoyé à l'association afin de préciser qu'il s'agit d'une subvention à titre exceptionnel.

2. Subvention : Transport Scolaire 2014/2015 – 037 210 017/2015 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer :

- aux parents d'élèves une subvention de 43 € par élève, représentant un tiers du coût annuel acquitté par les familles, au titre du transport scolaire du secondaire de l'année 2014/2015,

AUTORISE le maire à mandater les subventions,

DIT que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit au budget 2015 – article 6745.

3. Décision Modificative N° 2015-01 – 037 210 018/2015 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts - budget de l'exercice 2015, pour le financement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales, étant largement insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
61522	Entretien bâtiments		-1500.00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		17000.00
74121	Dotation de solidarité rurale	15500.00	
TOTAL :		15 500.00	15 500.00

4. Bail à construction consenti par les consorts GASNÉ – 037 210 019/2015 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délivrance de permis de construire d'une maison individuelle est subordonnée à la mise en place de la défense incendie. Celle-ci doit être assurée même si le débit de l'hydrant est insuffisant. Dans ce cas, il est obligatoire, pour la commune, de le compléter par une réserve incendie (type bâche par exemple).

Après consultation des services de l'Etat, il est possible pour la commune, d'installer une réserve incendie sur une propriété privée au lieu-dit Le Châtelier, moyennant l'établissement d'un bail à construction, par un notaire. Il est donc proposé de conclure un bail à construction pour l'installation d'une réserve incendie de 120 m³, sur la propriété des consorts GASNÉ, cadastrée E 768, afin de permettre la construction de maisons individuelles dans le secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre les constructions de maisons individuelles au Châtelier,
- Donne son accord pour l'implantation par la commune d'une réserve incendie de 120 m³, sur la propriété des consorts GASNÉ, cadastrée E 768, moyennant la conclusion d'un bail à construction,

- Désigne Maître ANGLADA à CHINON pour établir ledit bail entre la commune et les consorts GASNÉ sur la parcelle ci-dessus mentionnée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que tous les documents s'y rapportant, les frais notariés étant à la charge de la commune et les crédits étant prévus au budget communal 2015.

5. Baux ruraux – Renouvellement 037 210 020/2015 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance des baux concernant des locations de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de renouveler les baux suivants :

- M. LORIEUX Alain « Malvault » 37500 CRAVANT LES COTEAUX : Parcelles D 77 à 79 « Villeneuve » à CRAVANT LES COTEAUX,
- M. LORIEUX Alain « Malvault » 37500 CRAVANT LES COTEAUX : Parcelle C 383 « La Butte aux Loups » à SAINT BENOIT LA FORET,
- M. GILLOIRE Laurent « Nueil » 37500 CRAVANT LES COTEAUX : Parcelles D 82 - 85 « La Petite Forêt » à CRAVANT LES COTEAUX,

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature des baux.

Baux ruraux – Bail Mme NOURY - 037 210 021/2015 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dénonciation du bail concernant les parcelles D 69 à 71, et C 409 avec M. SOURDAIS Emmanuel, et de la demande de Mme NOURY Sylvie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de louer : - les parcelles D 69 à 71, et C 409 « Villeneuve » à CRAVANT LES COTEAUX,

- la parcelle C 409 « Le Grand Chêne » à SAINT BENOIT LA FORET, à :

- Madame NOURY Sylvie 1, impasse Joachim du Bellay 37500 CHINON.

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature du bail.

Baux ruraux – Bail M. BAYLAC - 037 210 022/2015 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dénonciation du bail concernant les parcelles C 313 et 408 avec M. SOURDAIS Emmanuel, et de la demande de M. BAYLAC Roberto.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de louer : - la parcelle C 313 « Le Truton » à SAINT BENOIT LA FORET,

- la parcelle C 408 « Le Grand Chêne » à SAINT BENOIT LA FORET, à :

- Monsieur BAYLAC Roberto 25, La Bellasserie 37500 SAINT BENOIT LA FORET.

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature du bail.

Arrivée de Mme Delphine LESOURD à 18 H 55

Arrivée de M. Marc LETANNEAUX à 19 H 00

6. Approbation du projet de schéma de mutualisation des services élaboré entre la ville de CHINON, le CIAS et la CCCVL – 037 210 023/2015 :

Monsieur le Maire donne lecture et explications du projet de schéma de mutualisation des services élaboré entre la ville de CHINON, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de Communes CHINON, VIENNE et LOIRE au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de schéma de mutualisation des services élaboré entre la ville de CHINON, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de Communes CHINON, VIENNE et LOIRE.

7. Avenant à la convention de mutualisation des services techniques entre la CCCVL et la commune - 037 210 024/2015 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mutualisation des services techniques communautaires avait été signée le 06 Novembre 2014 avec la communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

Un avenant à la présente convention est dressé afin d'en modifier l'article 5 et d'ajouter l'article 5 bis comme suit :

Article 5 : « Les temps de transferts et autres frais indirects (étude...) ne seront cependant pas comptabilisés. Le coût des travaux sera donc majoré d'un coefficient de 5% des prestations réalisées à l'une ou l'autre des communes commanditaires des travaux.

Les coûts de matériel et horaire arrêté dans la convention de mutualisation est renouvelé au même tarif jusqu' à fin 2015 ».

Article 5 bis : « Il convient de préciser que la Communauté de communes est habilitée à refacturer aux communes les fournitures, matériels et matériaux mis en oeuvre lors des travaux commandés par les communes dans le cadre de la mutualisation. Le prix facturé sera celui appliqué lors de la commande à la CCCVL ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant susvisé,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

8. Adhésion au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) – 037 210 025/2015 :

Le Conseil Départemental sollicite les EPCI puis le cas échéant les communes afin de contribuer au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL), contribution à hauteur de 0,45 € par habitant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Refuse de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Conseil départemental justifiant que cette adhésion soit effectuée par la Communauté de Communes CHINON VIENNE et LOIRE.

9. Adhésion au Plan Intercommunal de Formation (PIF) – 037 210 026/2015 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a accepté d'adhérer en 2014 au Plan Intercommunal de Formation, organisation des services mutualisés désormais gérée par les services de la communauté de communes,

La participation financière est de 0.20 % de la part budgétaire du personnel sur l'année N,

La CCCVL propose de réitérer sa démarche, consistant à assurer la mise en œuvre de ce plan de formation, sur une portée triennale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer et de participer financièrement au Plan Intercommunal de Formation conduit par la Communauté de Communes CHINON, VIENNE et LOIRE et ce pour les années de 2015 à 2017.

10. Questions diverses :

- Rapport annuel 2014 du SMICTOM : M. le Maire présente une synthèse du rapport du SMICTOM,
- Lecture du faire-part de naissance de Lola, fille de Sabrina MEYER et Franck DESBOURDES,
- Invitation de Laurent BAUMEL Jeudi 24 Septembre à 18 H « Chez Dina »,
- M. Thierry BENOIST informe le Conseil Municipal : - lecture du courrier de la CCCVL, « Journée François Rabelais », réunion de préparation le 25 Septembre prochain, la commune est intéressée par le projet mais aucun élu ne pourra être présent à la réunion,
 - Mise au point pour le concours de pétanque du 25 Septembre organisé par la municipalité,
 - Invitation Challenge des Elus le 25 Septembre, par la « Paix Boule de Fort »,
 - Invitation pour une soirée le 24 Octobre par Avoine Olympique Chinon Cinais,
 - La Roue Tourangelle passera à ST BENOIT le 24 Avril 2016, les élus peuvent participer à cette journée au niveau de la sécurité.
- Monsieur le Maire souhaite de nouveau rencontrer le club de football, afin de leur préciser les conditions de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 40.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 24 Septembre 2015

La Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT